

**RAPPORTEUR SUR LA PALESTINE OCCUPÉE: LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE
DEVRAIT STATUER SUR L'OCCUPATION PROLONGÉE DE LA PALESTINE PAR ISRAËL**
21 mars 2014

Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, Richard Falk, a appelé vendredi la Cour internationale de justice ([CIJ](#)) à évaluer le statut légal de l'occupation prolongée de la Palestine par Israël.

« Des mesures spéciales doivent être prises pour assurer que les droits de l'homme des Palestiniens soient protégées et que l'état de droit soit établi dans le cadre de l'occupation qui dure plus de 45 ans », a déclaré M. Falk dans son rapport final au Conseil des droits de l'homme, à la fin de son mandat de six ans en tant que Rapporteur spécial.

Dans son rapport, l'expert indépendant de l'ONU appelle également le Conseil des droits de l'homme à examiner les répercussions juridiques de l'occupation de la Palestine, notamment face aux accusations de « colonialisme, d'apartheid et de nettoyage ethnique ».

« La poursuite de la colonisation reste un obstacle considérable et empêche l'accès à l'auto-détermination des Palestiniens », a affirmé M. Falk, en rappelant que le nombre de colonies en Cisjordanie ont doublé en 2013, selon les données israéliennes. « Jusqu'à présent, aucune indication ne laisse à penser que cette tendance changera en 2014 et les autorités israéliennes ont d'ores et déjà autorisé la construction de centaines de nouveaux logements au cours des trois premiers mois de l'année, et ce malgré les négociations en cours ».

M. Falk a également exprimé sa préoccupation concernant le mur construit par Israël sur le territoire occupé palestinien, que la CIJ avait qualifié d'illégal en 2004. Selon les estimations, 85 % du mur se trouve en Cisjordanie et jusqu'à présent plus de 60 % des 708 kilomètres planifiés ont été construits.

Le Rapporteur spécial a également tiré la sonnette d'alarme face à la détérioration de la situation à Jérusalem-Est, qu'il qualifie de « microcosme de la fragmentation du territoire qui a lieu dans l'ensemble de la Cisjordanie ». « Plus de 11.000 Palestiniens ont perdu leur droit de vivre à Jérusalem depuis 1996, à cause de règles imposées par Israël », a-t-il expliqué.

Le rapport offre également une analyse de la responsabilité des entreprises qui profitent de la colonisation. « La communauté internationale commence à agir de façon plus responsable en vertu de la responsabilité sociale des entreprises », a souligné M. Falk. « Certaines entreprises et certains pays commencent à prendre des distances par rapport à la colonisation à cause de la nature illégales de celle-ci en vertu du droit international. Ces exemples doivent être salués et devraient servir d'exemples pour d'autres entreprises et pays ».

L'expert des droits de l'homme a également exprimé sa préoccupation face à la situation à Gaza, où « les effets du blocus et des conséquences d'événements dans la région ont eu un impact négatif considérable pour la population civile ».

« Nous ne pouvons pas oublier les milliers de prisonniers politiques palestiniens, dont des enfants, qui restent enfermés dans les prisons israéliennes. Parmi eux il y a plus de cent détenus administratifs. Beaucoup d'entre eux sont soumis à des mauvais traitements et à la torture depuis leur arrestation, pendant les interrogatoires et en détention », a souligné M. Falk, en rappelant l'importance de son mandat pour apporter un témoignage des violations graves des droits de l'homme qui continuent d'affecter le peuple palestinien après plus de quatre décennies d'occupation.

[Pour de plus amples informations, voir le communiqué paru en anglais]

Ce document est destiné à l'information; il ne constitue pas un document officiel

HR14/075E